



Notes pour l'allocution

**Présentation au
Comité permanent
Affaires sociales, sciences et de la technologie
Le Sénat du Canada**

**Le 6 avril, 2017
Ottawa (Ontario)**

Le discours prononcé fait foi

Monsieur le président, membres du comité, je tiens à vous remercier de l'opportunité de vous adresser aujourd'hui au sujet de cet important projet de loi - Projet de loi S-5.

Nous avons présenté un rapport officiel pour la considération du comité et je veux prendre mon temps de parole pour souligner certains points de notre soumission. Monsieur le Président, je ne dispose d'aucun statut d'autorité en raison d'aptitudes spéciales, de formation ou de spécialiste sur le vapotage ou la réduction des risques; mais je possède une connaissance considérable de l'industrie et je suis une des membres fondateurs de l'Association Canadienne de la Vape, nous avons une opinion considérée au sujet de l'industrie et nous préconisons les vues et aspirations de centaines de milliers de vapoteurs, fabricants et magasins de produits de vapotage partout au Canada.

Je n'offre pas d'opinion, ni tire de conclusions. Monsieur le Président, mes commentaires sont basés sur des études qualifiées acquis d'experts cliniques, juridiques et de spécialistes de la politique publique. Mon opinion générale, monsieur le Président, est acquise sans raisonnement conscient dans ma vie de tous les jours.

Ceci étant dit M. le Président, depuis ces débuts modestes il y a 6 ans, le vapotage au Canada a augmenté de façon exponentielle. Le nombre de **boutiques de produits de vapotage** a augmenté partout au Canada, avec une estimation actuelle de points de vente au détail et d'installations de fabrication à plus de 800, représentant plus de 5000 employés, servant des centaines de milliers de clients et génère plus de 350 millions de dollars de revenu.

Veuillez comprendre que la croissance de cette industrie n'a pas été le résultat de campagnes de marketing coûteuses mais bien une conséquence directe de la forte demande pour ces produits par des millions de fumeurs Canadiens à la recherche d'une alternative à la cigarette.

La grande majorité des propriétaires de magasins de produits de vapotage, fabricants de e-liquides et militants au Canada sont, tout comme moi,

d'anciens fumeurs, qui, ayant remplacé la cigarette par le vapotage, ont réalisé le potentiel de cette "technologie perturbatrice" et les avantages que propose le vapotage en tant qu'alternative plus sûre aux fumeurs. J'affirme respectueusement que nos membres ont pris des risques considérables pour poursuivre une mission étroitement alignée avec le projet de loi S-5. Nombreux sont ceux qui choisissent une voie différente, de lutter contre le gouvernement sur ce qu'ils considèrent comme le "droit" de vapoter - nous pensons que travailler avec le gouvernement sur ce projet de loi fait du sens.

À bien des égards, nous croyons que le Canada est un modèle pour d'autres pays dans le développement et la mise en œuvre de moyens efficaces pour réduire les méfaits du tabagisme, la Loi sur le Canada sans fumée étant la pierre angulaire de cet effort. Le Canada a pris les devants une fois de plus par la mise en œuvre de législation appropriée et efficace qui assure aux fumeurs adultes l'accès à des produits pouvant réduire considérablement les dommages que le tabagisme est connu de causer. Nous sommes heureux que Santé Canada fait preuve de leadership lors de la COP7 en refusant d'interdire le vapotage tel que l'Organisation Mondiale de la Santé le voulait en faisant pression sur d'autres pays de le faire.

De créer une catégorie dans le projet de loi sur le vapotage est non seulement bienvenu mais offre une occasion pour le Canada de régler efficacement et nous avons hâte de travailler avec vous à cette fin.

M. Le Président, la CVA a fondé sa position sur ses examens continus des preuves de plus en plus nombreuses, incluant de la littérature, études et recherches qualifiées sur le vapotage; elles sont nombreuses. Nous sommes convaincus que le vapotage ***est*** un meilleur **choix** que la cigarette et a le potentiel de réduire considérablement les maladies et les décès causés par le tabagisme.

La tâche de votre Comité, monsieur le président, est d'examiner les débats ainsi que l'intention de cette loi et de délibérer sur le projet de loi avec objectivité. Nous avons rencontré plusieurs membres de votre Comité préalablement et offert nos conseils. À cette fin, nous proposons des

modifications réfléchies et qualifiées à la progression du projet de loi. Je m'explique :

- L'ensemble des études récentes suggèrent que le vapotage est moins nocif que le tabagisme. La Ministre elle-même a soulevé le message de la CVA proposant dans sa déclaration aux médias en novembre de l'année dernière, lors de l'annonce de la loi, que "la science rattrape le vapotage". Sur ce point, Monsieur le Président, nous recommandons que la législation comporte un examen obligatoire de deux ans pour que la science et la recherche en cours atteignent les législateurs à temps vous permettant de réglementer de façon appropriée.
- En ce qui concerne la régulation de l'industrie, nous avons travaillé en étroite collaboration avec le E-Cigarette Trade Association et autres organismes éducatifs sur le développement et la mise en œuvre de programmes d'accréditation et de certification de niveau national. Je m'explique; le patchwork d'initiatives de législations provinciales de partout au Canada a déconcerté l'industrie alors qu'elle attendait cette étape cruciale avec impatience. Le projet de loi S-5, monsieur le Président, offre un encadrement national pour les produits de vapotage de vente au détail et manufacturés. Parce que l'CVA est la voix nationale de l'industrie, nous avons pris l'initiative de créer des normes sur les technologies et produits - lesquelles mon collègue de l'ECTA (a ou va) décrire pour vous dans sa présentation.
- En ce qui attrait à la Santé, monsieur le Président, les faits démontrent que les cigarettes électroniques sont un outil efficace de réduction des risques. En fait, de nombreux experts cliniciens et académiques en témoigneront probablement. Je peux dire que la technologie s'est améliorée au fil des ans. Le projet de loi S-5 tel qu'il est écrit, monsieur le Président, menace la capacité de l'industrie de maximiser les avantages pour la santé publique d'encourager les fumeurs de cigarettes à se tourner vers les technologies moins nocives de la cigarette électronique et nous demandons instamment

au Comité de modifier de cette interdiction - une autre formulation proposée vous a été fourni dans notre soumission écrite.

- M. Le Président, dans les articles 30.48 et 30.49, le projet de loi fait référence aux saveurs et identifie à l'annexe 3 une liste de types de saveurs à propos desquelles une interdiction de promotion et fabrication aura lieu. Monsieur le Président, il est ironique que pour la raison même pour laquelle le projet de loi a été lancé - rendre les produits de vapotage plus acceptables aux fumeurs pour ainsi réduire les effets nocifs, qu'il y est une interdiction de saveurs satisfaisantes qui les encourage. Il est incompréhensible que le projet de loi permettrait une telle interdiction alors qu'il est évidemment nécessaire de permettre l'accès à ces saveurs pour aider les fumeurs à faire la transition au vapotage. Certes la CVA peut aider en poussant l'industrie à s'engager et se soumettre via l'ECTA sur un équilibre en ce qui concerne les saveurs - par exemple, puis-je suggérer que nous, dans l'industrie, devons être plus innovateurs et nous le ferons - un exemple frappant est la saveur d'anis : son goût a des similitudes à la réglisse et est satisfaisante pour le vapoteur mais n'est pas une confiserie. Nous encourageons le Comité à examiner cette section du projet de loi et offrir une modification équilibrée. La CVA est à votre disposition pour guider Santé Canada à cet égard; nous avons présenté une proposition à cette fin dans notre soumission écrite.
- Je voudrais aussi prendre un instant, monsieur le Président, pour demander respectueusement votre comité d'envisager la création d'un comité consultatif pour l'industrie. Nous avons présenté notre proposition dans notre soumission écrite sur ce dossier et je vous prie d'y accorder votre attention. La proposition est innovatrice et démontre notre volonté à travailler avec les organismes de réglementation.

La CVA est entièrement d'accord qu'une réglementation est nécessaire, cependant, l'objectif de ce règlement devrait être de veiller à ce que les bénéfices maximaux soient réalisés tout en minimisant les dommages

potentiels. Nous sommes préoccupés par le fait que le projet de loi S-5, tel qu'il est écrit, aura des répercussions sur une industrie qui connaît un essor en tant qu'alternative à l'usage du tabac et donc sur les utilisateurs qui cherchent à faire un **choix moins nocif**.

La CVA est tout à fait d'accord que la vente doit être restreinte aux mineurs. Nous reconnaissons que le fait de restreindre son utilisation dans les espaces publics est inévitable. Nous sommes d'accord que certaines promotions ou publicités de "style de vie" ne sont pas appropriées.

Nos amendements, nous croyons, assurent que les jeunes ne sont pas en mesure d'accéder à ces produits et que l'utilisation et l'acquisition d'outils de vapotage soit limitée aux zones publiques où les mineurs ont interdictions d'accès. De plus, ces modifications procureraient aux fumeurs adultes l'accès à une assistance fournie par des employés de boutiques de produits de vapotage qualifiés, qui peut être essentiel au succès d'un fumeur à la recherche d'une alternative à la cigarette.

La qualité de la technologie de vapotage a fait des pas de géants Monsieur le Président. La recherche, aussi, a discrédité les mythes omniprésents dans les médias à propos du vapotage et parce que la technologie s'améliore de jour en jour, le vapotage peut s'avérer être un moyen efficace dans la lutte contre le tabagisme.

M. Le Président, je n'aimerais pas voir la promesse de cette évolution anéantie, marginalisée ou même forcée à la clandestinité par ce qui semble être une campagne de désinformation sur l'efficacité du vapotage par ceux qui, à notre avis, devraient être des champions car son utilisation efficace et responsable est un outil pour aider les fumeurs à se départir de la cigarette nocive.

Je vous remercie de votre attention et attends vos questions avec impatience.